LES

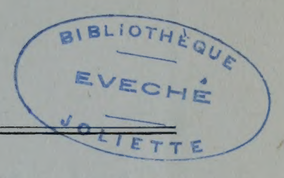


Missionnaires Agricoles

DE LA

PROVINCE DE QUEBEC.

1916



"CRUCE ET ARATRO"

L'Œuvre des missionnaires agricoles, fondée par les Archevêques et Évêques de la Province civile de Québec le 9 janvier 1894, et entièrement sous leur juridiction, a pour but:

1o. D'offrir et de donner le concours du clergé à tout ce qui peut améliorer la condition de la classe agricole;

2o. D'attacher la population au sol, en lui montrant les bienfaits généraux de l'agriculture; de lui faire aimer le travail de la terre, en l'instruisant des richesses personnelles qu'il procure; enfin, de la pousser plus vigoureusement dans la voie d'une culture raisonnée et rémunératrice, en lui donnant des renseignements et des conseils puisés aux meilleures sources.

CONSTITUTIONS

I

1o. Les Missionnaires Agricoles sont nommés par les Archevêques et Évêques de la province de Québec.

2o. Conformément au désir des fondateurs de l'Œuvre, les Missionnaires Agricoles s'efforceront de promouvoir, dans leur paroisse respective et dans les paroisses limitrophes, les intérêts généraux de l'agriculture. En conséquence, ils donneront eux-mêmes ou feront donner par des hommes compétents, des conférences où seront traités les sujets les plus pratiques et les plus opportuns pour la région. Seront invités à ces entretiens non seulement les chefs de famille, mais aussi les jeunes gens et les enfants chez lesquels on formera, par là, une mentalité agricole.

3o. Les Missionnaires Agricoles devront, tous les ans, tenir une assemblée générale, au temps et au lieu jugés les plus convenables par le comité de régie.

4o. Dans cette assemblée générale, le secrétaire fera lecture des minutes de toutes les assemblées qui auront eu lieu, ainsi que du rapport des opérations de l'Œuvre pendant l'année expirée; puis, sur invitation qui leur en sera faite, les missionnaires agricoles donneront toute explication, tout renseignement, toute communication qui pourraient être de quelqu'utilité à l'Œuvre.

5o. Ils éliront annuellement, par voie de vote public, un président, un vice-président, un secrétaire, un comité de régie et un bureau de direction.

6o. Les officiers élus resteront en office jusqu'à l'élection suivante et seront rééligibles.

7o. Les vacances qui surviendront parmi les officiers seront remplies temporairement par le bureau de direction.

8o. Le ou avant le premier juin de chaque année, les missionnaires agricoles feront, au secrétaire, un rapport de leurs opérations durant l'année écoulée, et cela, suivant les formules qui leur seront fournies gratuitement.

II

Président

Le président sera, de droit, président de toutes assemblées tant générales que partielles.

III

Vice-président

Le vice-président, en l'absence du président, aura absolument les mêmes droits et les mêmes privilèges que ce dernier, et, dans tous les cas, voix délibérative, comme les autres membres dans le comité de régie et dans le bureau de direction.

IV

Secrétaire

Le secrétaire sera, ex-officio, secrétaire du comité de régie et du bureau des directeurs. Il tiendra minutes des assemblées et ces minutes, après lecture, seront signées par le président. Il devra faire, à la fin de chaque année, aux autorités ecclésiastiques, un rapport des opérations de l'Œuvre dans toute la province. Il se tiendra à la disposition des missionnaires agricoles pour tout renseignement pouvant contribuer au succès de l'Œuvre. Il communiquera seul, à la presse, les annonces et les informations que les confrères croiront utiles de publier.

V

Comité de régie

Ce comité se composera du président, du vice-président, du secrétaire et d'un membre de l'Œuvre élu par l'assemblée générale, comme les autres officiers. Il aura pour fin de règler les questions importantes qui pourront surgir, en dehors de l'assemblée annuelle.

VI

Bureau de direction

1o. Ce bureau sera composé d'un représentant de chaque diocèse. Les membres du comité de régie seront, de droit, membres du bureau de direction, dans lequel ils représenteront leur diocèse respectif.

2° Les directeurs s'occuperont du bon fonctionnement de l'Œuvre, et verront à ce que les visites prescrites se fassent régulièrement.

3o. Ils devront, à chaque assemblée générale, avoir une réunion spéciale, pour dresser le programme à suivre pendant l'année, afin d'assurer l'uniformité et l'exactitude dans l'enseignement à donner. Ce travail devra être fait et distribué à tous les missionnaires agricoles, dans le mois qui suivra l'assemglée générale.

4°. Ces règlements ont reçu l'approbation de tout l'épiscopat de la Province Civile de Québec.

NOTES

A L'USAGE DES MISSIONNAIRES AGRICOLES

PAR

Sa Grandeur Mgr L. N. Bégin

1o. Le missionnaire agricole devra s'occuper avant tout de donner à sa mission un caractère religieux.

2o. Il s'efforcera de faire aimer l'agriculture, d'en faire ressortir la noblesse, les avantages, la supériorité sur les diverses professions libérales et sur les différents métiers et industries; et cela à divers points de vue: au point de vue matériel, au point de vue de la famille et au point de vue national.

3o. Il fera connaître et expliquera les avantages des associations agricoles, des cercles, des syndicats. Dans ce but, il en étudiera avec soin les divers statuts et règlements; il tâchera de faire comprendre que ces diverses associations sont le moyen le plus pratique, le plus facile de s'instruire en agriculture et de mieux connaître les mouvements du commerce des produits agricoles.

4o. Il encouragera les cultivateurs à suivre le mouvement qui se porte aujourd'hui vers l'industrie laitière, et il s'appliquera à leur démontrer que, pour arriver au succès, il faut (*a*) améliorer le sol pour lui faire produire en abondance de bons fourrages et de bons herbages; (*b*) améliorer le bétail et tout particulièrement la race bovine; (*c*) adopter le meilleur système d'alimentation du bétail.

5o. Il s'appliquera tout spécialement à faire comprendre aux cultivateurs la nécessité de l'économie dans les habits, dans la table, dans les voitures, dans les maisons, etc., et, à cette occasion, il fera de solides instructions sur les trois fléaux qui ruinent notre peuple canadien: le luxe, les procès et l'intempérance.

6o. Il fera ressortir l'immense avantage, pour les cultivateurs, de suivre un bon système de comptabilité agricole, aussi court et aussi simple que possible: il l'expliquera et leur en fera distribuer les formules.

7o. Il encouragera les industries dans les familles, afin d'éviter les achats chez le marchand.

8o. Il indiquera les endroits les plus propres à la colonisation et fournira tous les renseignements désirables à ce sujet.

9o. Il laissera aux conférenciers spéciaux la tâche d'expliquer aux cultivateurs l'enseignement technique des divers modes d'amélioration du sol, du choix des grains et graines, du croisement des races d'animaux, des modes d'alimentation du bétail, de production et de conservation des fumiers et de leur emploi, du choix et de l'utilité des instruments aratoires, etc.

10o. Toutefois, le missionnaire agricole pourra traiter ces questions s'il se sent parfaitement renseigné et capable de donner une réponse satisfaisante à toutes les objections routinières qu'on ne manque pas de soulever dans ces causeries.

11o. Il tâchera de trouver, dans chaque paroisse, un jeune homme qui puisse être envoyé à l'école d'agriculture et y étudier avec profit, de telle sorte que, revenu au milieu de ses co-paroissiens, il leur serve de modèle à tous égards. Le gouvernement aidera, croyons-nous, à défrayer les dépenses de ces étudiants.

N. B.—Les missionnaires agricoles pourront traiter les questions de luxe, d'intempérance, etc., dans les églises, mais non pas les questions qui regardent l'agriculture proprement dite.

Liste des Missionnaires Agricoles

— DE LA —

PROVINCE DE QUEBEC

Archidiocèse de Québec

M. le Chanoine J.-O. Brousseau, St-Damien, Bellechasse.
Rév. MM. Augustin Gauthier, Québec.
Samuel Garon, N.-D. de Montauban.
Lucien Gagné, St-Ferdinand, Mégantic.
Geo. McCrea, St-Casimir, Portneuf.
Adolphe Michaud, St-Philippe de Néri, Kam.
Joseph Richard, St-Aubert, L'Islet.
J.-Olivier Martin, St-Denis, Kamouraska.
B.-Edouard Martin Ste-Anne de la Pocatière, Kam.
C.-Ovide Godbout, N.-D. des Laurentides, Québec.
Philibert Grondin, Lévis.
Sauveur Turcotte, Ste-Agathe, Lotbinière.
Le Directeur de l'École d'Agriculture,
Ste-Anne de la Pocatière, Kam.
Odilon Guimont, Ste-Apolline, Montmagny.
Hilaire Fortier, St-Prosper, Dorchester.
Isaie Galerneau, St-Martin, Beauce.
H.-A. Martel, Ste-Famille, Montmorency.

Archidiocèse de Montréal

T. Rév. Père Pacôme, La Trappe, Oka.
Monseigneur G. Dauth, Archevêché, Montréal.
Rév. MM. C. Rochon, St-Augustin, Deux-Montagnes.
H. Cousineau, St-Eustache, Deux-Montagnes.
A. Daigneau, St-Cyprien, Napierville.

Rév. MM. A. Boisseau,	St-Sulpice, L'Assomption.
J.-A. Champagne,	St-Bruno, Chambly.

Archidiocèse d'Ottawa

Monsieur le chanoine J.-P. Bélanger,	St-André Avellin, Labelle.

Diocèse de Trois-Rivières

Rév. MM. Thomas Caron,	St-Maurice.
J.-R.-T. Trudelle,	St-Étienne des Grès, St-Maurice.
Ephrem Fusey,	N.-D. du Mt-Carmel, Champlain.

Diocèse de Saint-Hyacinthe

Rév. M. J.-B.-A. Allaire,	St-Thomas d'Aquin, St-Hyacinthe.

Diocèse de Sherbrooke

Rév. M. F.-V. Charest,	Évêché de Sherbrooke.

Diocèse de Valleyfield

Rév. MM. N. Préville,	St-Jean Chrysostôme, Châteauguay.
F.-X. Tisseur,	Côteau-du-Lac, Soulanges.
S. Morin,	Ste-Clotilde, Châteauguay.

Diocèse de Chicoutimi

Monseigneur F.-X. Belley,	Baie St-Paul.
Rév. MM. M. Hudon, V.F.,	La Malbaie.
A.-N. Parant,	Les Éboulements, Charlevoix.
Thomas Marcoux,	Roberval, Lac St-Jean.
H. Lavoie,	St-Joseph d'Alma.
J.-F. Roy,	St-Alexis, Gde-Baie, Chicoutimi.

Rév. MM.	Louis Gagnon,	N.-D. d'Hébertville.
	Horace Gaudreault,	St-Bruno, Lac St-Jean.

Diocèse de Rimouski

M. le chanoine	J.-E. Pelletier,	Rimouski.
Rév. MM.	J. Gagné,	Maria, Bonaventure.
	A. Poirier,	Cap d'Espoir, Gaspé.
	Elz.-J. Roy,	St-Arsène, Témiscouata.
	Ls-F. Côté,	St-Alexis de Matapédia.
	Ls-Ph. Chénard,	Sandy-Bay, Matane.

Diocèse de Joliette

M. le chanoine	N. Ferland,	Ste-Élisabeth, Joliette.
Rév. MM.	A.-O. Houle,	St-Jacques de l'Ach., Montcalm.
	D. Bordeleau,	Isle Dupas, Berthier.
	Amédée Forest,	N.-D. de la Merci, Montcalm.

Diocèse de Mont-Laurier

Rév. M.	J.-B. Bazinet,	Ste-Agathe des Monts, Terrebonne.

A. Forget, Bouchette Ottawa-Wright

Missionnaires Agricoles élus Officiers

POUR L'ANNÉE 1915-1916

Présidents Honoraires:

Monsieur le chanoine J.-P. Bélanger;
Révérend M. F.-V. Charest.

Président Actif:

M. l'abbé Ad. Michaud.

Vice-Président:

M. l'abbé J.-B.-A. Allaire.

Secrétaire:

M. l'abbé Ol. Martin.

Comité de Régie:

Rév. M.M. Ad. Michaud, Marcellin Hudon, J.-B.-A. Allaire, Ol. Martin.

Comité de Direction

Mgr Dauth, M. le chanoine Bélanger, RR. MM. Adolphe Michaud, Thomas Marcoux, J. Gagné, J.-B. Bazinet, F.-V. Charest, N. Préville, Thomas Caron, J.-B.-A. Allaire, A.-O. Houle, Ol. Martin.

Par ordre du Bureau de Direction,

Ol. MARTIN, Ptre,
Secrétaire.